



**CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 14 DÉCEMBRE 2021**

PROCÈS-VERBAL

ORDRE DU JOUR

Administration Générale (AG) :

- ◆ Informations de Monsieur le Maire
- ◆ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du mardi 28 Septembre 2022
- ◆ Présentation des dernières décisions du Maire prises en vertu des délégations données par le Conseil Municipal
- ◆ Délibérations : 2
 - VENTE IMMEUBLE COMMUNAL 25 RUE DE CHARITÉ
 - VENTE IMMEUBLE COMMUNAL 27 RUE DE CHARITÉ

Finances Publiques (FP) :

- ◆ Délibérations : 3
 - SUBVENTION 2021 – ASSOCIATIONS LOCALES
 - BUDGET COMMUNAL – ORDONNANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2021
 - ACQUISITION IMMEUBLE SIS 3 PLACE JEAN JAURÈS À FRÉVENT DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES + DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Ressources Humaines (RH) :

- ◆ Délibérations : 2
 - ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS
 - ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE / VOLET PRÉVOYANCE

Questions diverses

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 14 décembre 2021

Présidence de Jean-François THERET

Secrétaire de séance : Solweig OBIN

Date de convocation : 06/12/2021

Date d'affichage : 06/12/2021

Étaient présents-tes :

Jean-François THERET, Johann DELARCHE, Christine LEGUILLETTE, Tony RAMON, Christine CHABE, Solweig OBIN, Jacky LBOUGRE, Christine BAISEZ, Patrick DELEU, Brigitte EVRARD, Gaëlle LAGACHE, Eric AUGUET, Martine KIWIOR, Valérie LBOUGRE, Nicole LAGACHE, Adrien LEFEBVRE, Katia LEFEBVRE, Claude ROUGEGREZ, Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Stéphanie HEMERY, Christian DESPLANQUE

Étaient absents excusés-ées / Pouvoirs :

Bryan LEROY donne pouvoir à Johann DELARCHE, Daniel DUBOURDIEU donne pouvoir à Jacky LBOUGRE, Ginette BEUGNET

I - INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire fait part des informations suivantes.

Information n°1 :

Monsieur le Maire informe qu'en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les mesures suivantes, relatives à la continuité institutionnelle et aux dispositions dérogatoires pour les collectivités territoriales et de leurs groupements pendant la crise sanitaire, sont de nouveau en vigueur, à compter du 10 novembre 2021, jusqu'au 31 juillet 2022 :

- possibilité de réunion de l'organe délibérant en tout lieu ;
- possibilité de réunion de l'organe délibérant sans public ou avec un nombre limité de personnes présentes sous réserve de l'accessibilité des débats au public par voie électronique ;

- possibilité de réunion par téléconférence ;
- fixation du quorum au tiers des membres présents ;
- possibilité pour un membre de disposer de deux pouvoirs.

Information n°2 :

Monsieur le Maire informe que la commune de Frévent est lauréate d'un appel à projet régional « Fréventines & Fréventins... Entrepreneurs de solutions à impact ».

Le projet est expérimental et ne ressemble à aucun autre développé dans l'histoire de la commune.

Il précise qu'ont été identifiés 2 sujets sur lesquels la commune et le CCAS sont interpellés par les habitants et qui nous semblent être propice pour recréer du lien entre tous les publics, ouvrir de nouvelles réflexions autour de l'emploi pour toutes les personnes notamment celles qui ne recourent pas aux actions « classiques » d'insertion et pour mobiliser largement des citoyens autour de nouvelles solidarités.

Le premier sujet concerne « Remettre de la nature et de l'animal en ville » : Par le biais de la nature, nous souhaitons responsabiliser, rendre autonome et partager des objectifs collectifs avec les citoyens de Frévent.

Il précise que l'objectif est d'aller plus loin que la traditionnelle tonte des pelouses, entretien des espaces verts et fleurissement des bords de route.

Le choix s'est porté sur la volonté de cultiver, produire, former, ... de façon collaborative. Les sujets d'agriculture urbaine, de jardins partagés, de ville nourricière ... L'animal en ville peuvent également être un moyen pour atteindre cet objectif.

Il cite le cheval qui est utilisé par plus de 200 communes françaises pour aider au ramassage des déchets, à l'arrosage des plantes, le transport ; Les moutons pour l'éco-pâturage, la tonte des espaces verts, ...

Le deuxième sujet s'intitule « Utiliser le sport pour tous comme vecteur de lien social et de bien vivre à Frévent » : La crise sanitaire a créé de véritables ruptures des liens sociaux au sein des villes.

Le sport, par des équipements adaptés, peut-être une véritable opportunité de permettre aux citoyens de se réapproprier l'espace public. Cela permet aussi de rendre accessible et de démocratiser la pratique sportive et ses bienfaits et enclencher des dialogues prédictifs sur des problèmes de santé liés à une sédentarité ou mauvaise alimentation.

Il est convaincu, qu'au-delà de ces thèmes identifiés, nous devons enclencher un nouveau processus avec les Fréventines & Fréventins pour passer du « que fait-on pour moi ? » à « qu'ai-je fait aujourd'hui pour moi ? » - Ce processus a été engagé avec toutes les personnes

qui en ont envie mais aussi avec TOUS les acteurs de la ville (école, associations, commerçants, artisans, ...).

Il fait le pari que le « faire ensemble » sera le levier pour réenclencher un processus vertueux autour de la confiance en soi et pour remobiliser des personnes tentées par le repli sur soi.

Cet appel à projet se fait avec le concours de la société EXAECO. Le montant est de 34 400 euros et nous avons déjà perçu une subvention de 30 000 euros versée par l'État.

Les associations ont été sollicitées et un groupe de volontaires s'est mis tout de suite au travail. Un temps fort prévu ce jeudi 16 décembre à 18h30 à la salle du Casino devait en donner la tonalité.

Les thèmes de la santé, de la mobilité, de l'éducation, du commerce, de la nature et du sport auraient dû animer la soirée.

Malheureusement pour des raisons sanitaires liées à la COVID19 et à contre cœur, il a pris la décision d'annuler et de reporter la réunion.

Il conclue par une pensée pour les associations, le personnel de la commune, du CCAS et de la société EXAECO qui se sont fortement impliqués pour que réussisse cet événement et je les remercie chaleureusement. Mais précise que ce n'est que partie remise !

Information n°3 :

Monsieur le Maire informe que pour des raisons sanitaires et comme l'année dernière, ses vœux à la population ne se feront pas en présentiel.

Information n°4 :

Monsieur le Maire souhaite couper court à une rumeur qui circule dans les rues de la ville, au sujet de l'actuel centre médical et de sa fermeture prochainement.

Il s'inscrit en faux et en veut pour preuve les discussions qu'il a depuis plusieurs semaines avec les professionnels de la santé et de futurs partenaires publics et privés sur le sujet.

Il rappelle que depuis 2008 date de son premier mandat de maire, il a fait du maintien d'un centre médical moderne à Frévent sa priorité mais qu'il avait toujours reçu une fin de non-recevoir, des actionnaires de l'actuelle maison de santé.

Cependant, depuis l'annonce du départ en retraite du docteur Jean-François DUFRESNOY, les choses semblent se débloquent et évoluer positivement.

Il propose qu'en question divers soit évoqué le sujet si nécessaire.

II - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021

Le procès-verbal du mardi 28 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

III - DÉCISIONS ET DÉLIBÉRATIONS

SERVICE ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PARTIE ADMINISTRATION GÉNÉRALE – 3 décisions + 2 délibérations

DÉCISIONS

Monsieur le Maire informe que pour la décision n°3 concernant le « CONTRAT DE MAINTENANCE DES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX », se trouve sur les tables via une feuille rectificative du fait d'une inversion dans le montant affiché.

Décision n° 1 : EMPRUNT DE 500 000,00 € INVESTISSEMENT 2021

Monsieur le Maire informe que lors du vote du budget nous avons estimé les besoins pour équilibrer le volet investissement à 516 000 €.

Au regard des estimations du coût des travaux pour la cité des solidarités de plus de 300 000 € TTC et pour la chaufferie de l'école de demain de plus de 230 000 € TTC.

Il a donc décidé de contracter un emprunt de 500 000 € et après consultation auprès du crédit agricole et la caisse d'épargne. Il a choisi cette dernière par rapport au taux (1,06 %), durée (20 ans maxi) et conditions de remboursement (à partir de 2023).

Il précise que pour cette année, nous allons pouvoir débloquer 250 000 € et le reste jusqu'à la fin 2022. Le remboursement commencera en 2023 en fonction du dernier déblocage de fonds.

Décision n° 2 : PRESTATION EXTÉRIEURE POUR EFFECTUER LE NETTOYAGE DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire précise que les besoins liés à la COVID 19 dus à la reprise de l'activité sportive des clubs dans la salle des sports demandent un entretien strict et intensif.

Par conséquent, pour soulager le personnel qui est déjà à saturation et parce que nous sommes satisfaits du travail effectué par la société CLINITEX, il a été décidé de lui confier l'entretien de la salle des sports.

Décision n° 3 : CONTRAT DE MAINTENANCE DES ÉLÉMENTS DE SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire rappelle que la sécurité des bâtiments municipaux est une exigence pour la municipalité mais faire des économies financières aussi.

C'est pourquoi, a été dénoncé le contrat qui nous liait depuis 2012 avec la société MCSI au profit de la société PROMAT SÉCURITÉ. Cette dernière s'est nouvellement installée sur Ternoiscom à la pépinière de Frévent.

Il précise que l'économie réalisée est conséquente puisque l'on passe d'une moyenne annuelle d'environ 4 360 € à 3546,42 € soit en moyenne une économie de 813,58 €.

DÉLIBÉRATIONS

DÉLIBÉRATION : VENTE IMMEUBLE COMMUNAL - 25 RUE DE CHARITÉ

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- DE PRENDRE en charge la facture et de régler les honoraires du géomètre ;
- D'AUTORISER la vente de l'immeuble dont le numéro cadastral sera modifié ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif dès le retour et la validation du nouveau plan de division.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	27	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	24	- Pour :	26
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

DÉLIBÉRATION : VENTE IMMEUBLE COMMUNAL - 27 RUE DE CHARITÉ-

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- DE PRENDRE en charge la facture et de régler les honoraires du géomètre ;
- D'AUTORISER la vente de l'immeuble dont le numéro cadastral sera modifié ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente définitif dès le retour et la validation du nouveau plan de division.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 24

- Votants-tes : 26

- Pouvoirs : 2

Vote :

- Pour : 26

- Contre : 0

- Abstention : 0

SERVICE FINANCES

PARTIE SERVICE FINANCES – 3 délibérations

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Christine LEGUILLETTE, adjointe aux finances et aux ressources humaines pour présenter les trois délibérations.

DÉLIBÉRATION : SUBVENTIONS 2021 – ASSOCIATIONS LOCALES

Madame LEGUILLETTE répond aux différentes demandes de Messieurs MAAS et DUVAL, en informant que :

- Les subventions qui sont proposées au prochain conseil municipal sont pour l'année 2021 et non en prévision de l'année 2022.
- Le projet de délibération de cette année est le même que celui de 2020. L'année dernière, les associations à qui nous n'avons pas accordé de subvention n'étaient pas mentionnées sur le projet de délibération. Nous pratiquons de la même façon cette année.

Par ailleurs, elle informe que des critères de priorités ont été utilisés comme :

- Être une nouvelle association ;
- Avoir des besoins de fonds pour couvrir les dépenses de 2021 ;
- Jouer un rôle social, éducatif et de santé.

Après avoir écouté l'exposé de Madame LEGUILLETTE, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité moins cinq abstentions (Franck MAAS, Mélanie DEMAZURE, Gérald RAMPON, Ludovic DUVAL, Christian DESPLANQUE) et considérant la liste ci-dessous des Associations retenues :

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2021
ADMR de FRÉVENT et environs	1 000,00 €
AEP Sacré Cœur	1 591,00 €
Association Sportive Fréventine	12 000,00 €
Boxing club Fréventin	3 000,00 €
Clarté	2 400,00 €
Don du sang bénévole	100,00 €
Harmonie Municipale	2 600,00 €
V.M.E.H.	200,00 €
TOTAL GÉNÉRAL	22 891,00 €

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à verser ces subventions aux Associations précitées pour un montant global de 22 891,00 € à l'article 6574-025-NV du Budget Primitif 2021.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	27	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	24	- Pour :	21
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	5

Débat avec les membres du conseil :

Monsieur Franck MAAS souligne que les trois priorités évoquées sont louables mais il s'étonne que seules huit associations se répartissent le montant des subventions. Il rappelle que par le passé nous comptons plus de 30 associations subventionnées. Cependant, il ne conteste pas les associations retenues dans la délibération.

Par ailleurs, il désapprouve le fait de ne pas avoir eu de réponse à sa question concernant le boxing club qui a vu sa subvention passée de 1000,00 euros à 3000,00 euros.

Enfin, il souligne qu'un certain nombre d'associations jouent un rôle social et éducatif et qu'elles n'ont pas démeritées. Le fait de ne pas leur allouer une subvention parce qu'elles n'ont pas de besoins en trésorerie risque de fortement décourager les bénévoles qui sont nombreux. Il dit que ce type d'attitude peut décourager les bons gestionnaires et encourager les dépensiers.

Madame Christine LEGUILLETTE répond que le but d'une association n'est pas de faire du bénéfice.

En ce qui concerne le boxing club, elle précise que la subvention 2020 répondait aux besoins de mise en route et que pour cette année, l'association a besoin d'acheter du matériel en nombre pour les pratiquants.

Monsieur Ludovic DUVAL regrette que le montant des subventions données aux associations en 2017 et 2018 (60 000 à 70 000 euros) ne soient qu'un lointain souvenir surtout si la commune leur demande de s'autofinancer.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les associations doivent apprendre à s'autonomiser et à chercher d'autres sources de financement que les subventions de la commune.

Par ailleurs, il précise que l'année 2021 est exceptionnelle mais si en 2022 la situation ne s'améliorait pas au niveau de la vie associative, la question des subventions se poserait de la même façon.

Cependant, il insiste sur le fait qu'une association qui ne bénéficie pas d'une subvention en 2021 ne veut pas dire qu'elle n'en aura pas en 2022.

Il termine son propos en précisant que les subventions 2022 seront votées avec le prochain budget.

DÉLIBÉRATION : BUDGET COMMUNAL - ORDONNANCEMENT DES INVESTISSEMENTS 2022

Madame LEGUILLETTE rappelle que c'est une procédure annuelle qui concerne les investissements en début d'année et qui précède le vote du budget.

Elle précise que l'objectif est de pouvoir faire face aux dépenses d'investissement, aux éventuelles urgences qui pourraient se produire avant le vote du budget.

Après avoir écouté l'exposé de Madame Christine LEGUILLETTE, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager si nécessaire, dans l'attente du vote du budget primitif 2022, des dépenses d'investissement à hauteur de 203 406,00 € comme précisées et détaillées ci-dessous.

Tableau d'ordonnancement des dépenses d'investissement avec la formule suivante (998 719,89 € (crédit budgétaire) + 67 164,00 € (complément de crédit) - 252 259,91 € (capital)) x 0,25 (taux applicable) = 203 406,00 € :

Chapitre 20	2031	Frais d'étude	15 000,00 €
Chapitre 21	2183	Matériel de bureau et informatique	10 000,00 €
	2158	Matériel divers services techniques	5 000,00 €
	2184	Mobilier	10 000,00 €
	2188	Matériel divers	15 000,00 €
Chapitre 23	2313	Travaux sur construction	95 000,00 €
	2315	Travaux voirie + éclairage public	53 406,00 €
Total =			203 406,00 €

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	27	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	24	- Pour :	26
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

DÉLIBÉRATION : ACQUISITION IMMEUBLE SIS 3 PLACE JEAN JAURÈS À FRÉVENT DANS LE CADRE DU PROJET DE TERRITOIRE POUR LA CRÉATION DE CELLULES COMMERCIALES + DÉCISION MODIFICATIVE N° 5

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'ACQUÉRIR l'immeuble sis 3 Place Jean Jaurès à Frévent, cadastré AC n°216 d'une superficie de 121 m²;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires aux demandes de subventions concernant l'achat de l'immeuble sis 3 Place Jean Jaurès à Frévent;
- DE FIXER le prix d'achat à 31 000,00 € net vendeur;
- DE PRENDRE en charge les frais d'agence de HDF Immobilier sise à Hesdin, d'un montant de 3 100,00 €;
- DE PRENDRE en charge les frais de notaire;
- D'ACTUALISER les différents articles ci-après détaillés par une décision modificative n° 5 (virement de crédits), soit :
 - 824.2313.NV Travaux sur constructions - 40 000,00 €
 - 020.2138.NV Acquisition d'un immeuble + 40 000,00 €
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la rédaction de l'acte.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	27	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	24	- Pour :	26
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Débat avec les membres du conseil :

Monsieur Ludovic DUVAL demande si les 500 000, 00 euros empruntés pour la rénovation de la graineterie suffiront pour les travaux de la brasserie et dans le cas contraire, il s'inquiète de la nécessité pour la commune de contracter un nouvel emprunt.

Monsieur le Maire répond qu'il va rendre infructueux le marché des travaux de la graineterie car le coût total des travaux dépasse de plus de 150 000,00 euros l'estimation initiale. Ce surplus est causé principalement par la partie arrière destinée à recevoir une cuisine collective. Il explique vouloir abandonner cette partie du projet et transférer son budget sur la rénovation de la brasserie.

De plus il précise vouloir réaliser les travaux de la graineterie et de la brasserie en même temps.

Monsieur Christian DESPLANQUE demande en quoi il serait intéressant pour un porteur de projet de louer une cellule commerciale à la mairie.

Monsieur le Maire explique que redynamiser le commerce dans notre ville c'est oser se lancer dans des actions innovantes pour attirer de nouveaux commerçants. Il cite le concept des boutiques à l'essai comme étant un exemple à développer sur la commune.

Monsieur Johann DELARCHE précise que la plupart des locaux commerciaux inoccupés à Frévent sont à vendre et ne sont pas aux normes. Il explique qu'en achetant des immeubles pour y faire des cellules commerciales à la location, cela permettrait de mettre sur le marché de nouveaux produits et d'attirer de nouveaux porteurs de projet.

SERVICE RESSOURCES HUMAINES

PARTIE SERVICE RESSOURCES HUMAINES – 2 délibérations

Monsieur le Maire passe la parole à Madame Christine LEGUILLETTE, adjointe aux finances et aux ressources humaines pour présenter les deux délibérations.

DÉLIBÉRATION : ADHÉSION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PAS-DE-CALAIS

Après avoir écouté l'exposé de Madame Christine LEGUILLETTE, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'APPROUVER les taux et prestations obtenus par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du département du Pas-de-Calais pour le compte de notre collectivité ;
- D'ADHÉRER au contrat groupe assurance statutaire à compter du 01 janvier 2022, et ceci jusqu'au 31 décembre 2023 sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties dans les délais prévus au contrat (4 mois avant la date d'échéance annuelle fixée au 1^{er} janvier de chaque année), et ceci dans les conditions suivantes :

Collectivités et établissements comptant de 31 à 50 agents CNRACL (sans charges patronales)

Garanties	Franchises	Taux en %
Décès		0,15 %
Accident de travail	15 jours en absolue	1,82 %
Longue Maladie/longue durée		3,05 %
Maternité – adoption		0,39 %
Maladie ordinaire	15 jours en absolue	2,04 %
Taux total		7,45 %

Ce taux total sera appliqué pour le calcul de la prime d'assurance à verser, sur la masse salariale assurée composée du traitement de base indiciaire, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement et de la nouvelle bonification indiciaire et éventuellement suivant le choix de la collectivité, le régime indemnitaire servi mensuellement aux agents.

- DE PRENDRE acte que la commune de FRÉVENT, pour couvrir les frais exposés par le Centre de Gestion au titre du présent marché, versera une participation financière se décomposant comme suit :
 - ⇒ 0,50 % de la prime d'assurance au titre de droits d'entrée servant à couvrir les dépenses engagées par le Centre de Gestion dans le cadre de la procédure (uniquement la première année d'adhésion) ;
 - ⇒ 1,00 % de la prime d'assurance dans le cadre de la mission de suivi et d'assistance technique. Ce taux applicable annuellement sur la prime d'assurance calculée par la collectivité pourra être éventuellement révisé par délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Ces participations financières

(droits d'entrée, assistance) viennent en sus des taux figurant au tableau relatif aux agents CNRACL ci-dessus.

- DE PRENDRE acte également qu'afin de garantir la bonne exécution du marché, son suivi et sa continuité, la commune de FRÉVENT adhère obligatoirement à une convention de suivi comprenant :

- ⇒ l'assistance à l'exécution du marché ;
- ⇒ l'assistance juridique et technique ;
- ⇒ le suivi et l'analyse des statistiques, et l'établissement d'un programme de prévention ;
- ⇒ l'organisation de réunions d'information continue.

Le coût annuel supporté par la commune de FRÉVENT varie suivant le nombre d'agents figurant au contrat comme suit : le paiement sera donc effectué par les adhérents au contrat groupe ou titulaire du marché d'audit, à savoir la société BACS.

Tarifification annuelle	Prix en Euros HT	Prix en Euros TTC
de 1 à 10 agents	150.00	180.00
de 11 à 30 agents	200.00	240.00
de 31 à 50 agents	250.00	300.00
+ de 50 agents	350.00	420.00

Cette convention de suivi intervient en sus des taux figurant aux points 1 et 2 et de la participation financière à verser au Centre de Gestion.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le bon de commande ainsi que la convention qui intervient dans le cadre du contrat groupe. Les taux, "garanties et franchises" souscrites ci-avant sont conformes au bon de commande ci-joint, correspondant aux choix retenus par la collectivité dans le cadre de l'adhésion au contrat groupe auxquels s'ajoutent la participation financière au CDG et la convention de suivi.

<u>Nombre de membres en exercice :</u>	27	<u>Vote :</u>	
- Présents-tes :	24	- Pour :	26
- Votants-tes :	26	- Contre :	0
- Pouvoirs :	2	- Abstention :	0

Débat avec les membres du conseil :

Monsieur Christian DESPLANQUE demande à combien s'élève le montant du coût annuel que représente ce changement.

Madame Christine LEGUILLETTE répond que le coût annuel de ce changement s'élève à environ 1 000, 00 euros pour l'ensemble des agents.

DÉLIBÉRATION : ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CENTRE DE GESTION DU PAS-DE-CALAIS CONCERNANT LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE / VOLET PRÉVOYANCE

Après avoir écouté l'exposé de Madame Christine LEGUILLETTE, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'ADHÉRER à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais, à compter du 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celles-ci,
- DE PARTICIPER au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance ;
- DE FIXER le montant unitaire de participation de la collectivité par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2022 comme suit :
 - ⇒ Montant en euros : 7 € brut
- DE PRENDRE l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 27

- Présents-tes : 24

- Votants-tes : 26

- Pouvoirs : 2

Vote :

- Pour : 26

- Contre : 0

- Abstention : 0

IV – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire passe la parole à la salle pour les questions diverses.

Monsieur Franck MAAS demande si le nombre des adjoints a changé et/ou si leurs attributions ont changé.

Monsieur le Maire répond que Madame Solweig OBIN n'a plus dans sa délégation les travaux et la gestion des services techniques. Il précise que ces missions sont dévolues à Jacky LEBOUGRE qui en assure la gestion en plus du sport.

Monsieur Ludovic DUVAL fait savoir qu'il s'est rendu à la salle des sports et qu'il y a constaté deux importants problèmes. Le premier concerne la température qui est fluctuante et pour le deuxième il s'agit de la vétusté des sanitaires.

Il s'inquiète de l'image qui est renvoyée aux personnes des clubs extérieurs qui viennent en compétition à Frévent mais aussi des conditions d'hygiène pour les jeunes de l'école et du collège qui l'utilisent pour leurs activités sportives scolaires.

Monsieur le Maire répond que la commune a prévu de rénover cet équipement en même temps que le projet de l'école de demain pour la mettre aux normes. Il précise que tout sera fait pour que toutes les activités sportives puissent avoir lieu dans les meilleures conditions.

Monsieur Christian DESPLANQUE demande si la salle des sports de Ternoiscom sera construite en 2023.

Monsieur le Maire précise que le projet suit son cours et qu'il est confiant sur sa réalisation.

Monsieur Christian DESPLANQUE fait part d'une rumeur qui court sur la volonté de la commune à vouloir renforcer son service communication par l'embauche d'une deuxième personne.

Monsieur le Maire dément catégoriquement cette rumeur et s'en étonne.

Monsieur le Maire met fin au conseil municipal à 20h11.

Frévent, le 14 décembre 2021

Secrétaire de séance

Solweig OBIN

